

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : **8.8 ENVIRONNEMENT**
OBJET : **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES POUR L'ANNEE 2021**

Total 56 L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf décembre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell, 1 avenue de Villiers à Draveil (91210), sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents 36 Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; ; Faten HIDRI ; Anne Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET ; Fouad SARI ; Karim SELLAMI

Représentés 18 Gabin ABENA représenté par Dominique DEVERNOIS , Monique BAILLOT représentée par Colette KOEBERLE , Thierry BATTESTI représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT, Faten BENAHMED représentée par Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI représentée par Karim SELLAMI, Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER, Sylvie DONCARLI représentée par Régis PHILIPPE , Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG , Marie-Hélène EUVRARD représentée par Valérie RAGOT, Jocelyne FALCONNIER représentée par Gaëlle BOUGEROL, Joël GRUERE représenté par Fouad SARI, Klerwi LANDRAU représentée par Faten HIDRI, Jérôme MEUNIER représenté par Bruno GALLIER, Françoise NICOLAS représentée par Christian FERRIER ; Richard PRIVAT représenté par Laurent ROUSSET, Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN , Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH, Aly SALL représenté par Muriel MOISSON

Absents 2 Benjamin DONEKOGLU, Constant LEKIBY

2022-105 **SECRETAIRE DE SEANCE**
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

20 DEC. 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION

2022-105	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES POUR L'ANNEE 2021
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L22-24-5, L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du Préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU le rapport d'activité du SyAGE transmis pour l'année 2021,

CONSIDERANT que le Val d'Yerres Val de Seine s'est substitué en lieu et place des Communes membres, pour l'exercice de la compétence en matière de GEMAPI, mais également pour les compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines

CONSIDERANT que ces compétences ont été déléguées au SyAGE,

CONSIDERANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel du SyAGE pour l'année 2021, lequel comprend les indicateurs techniques et financiers permettant d'apprécier l'activité du SyAGE,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DONNE acte de la présentation du rapport d'activité du SyAGE 2021.

Article 2 : DIT que le rapport d'activité sera mis à la disposition du public.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne